

**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE OU ESCADRON  
 UNITÉ / CLAIR  
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)  
 1508/1989

**BORDEREAU D'ENVOI**  
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)  
**Dimanche 8 Octobre 1989**  
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

ENQUÊTE  
 PRÉLIMINAIRE     FLAGRANT DÉLIT     COMMISSION ROGATOIRE  
 AUTRE CAS

OBJET DE LA PROCÉDURE  
**- Observation d'un phénomène.**

**89 307 170**

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-Verbal de synthèse.
2	Photocopie carte de la région.
3	Photocopie plan
4	Planche Photographique.
5	Procès-Verbal d'audition de témoin A
6	Procès-Verbal d'audition de témoin B
7	Croquis établi par M. épouse

ARRIVE LE  
 19 AVR 1990  
 G.D.F.G.N.

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

<b>DESTINATAIRES</b>	<input type="checkbox"/>	1	Monsieur le Préfet du Département des
			à .....
	<input type="checkbox"/>	1	Monsieur le Procureur de la République
			à .....
	<input type="checkbox"/>	1	Monsieur le Générale Commandant la 2ème
		Région Aérienne à ..	
<input checked="" type="checkbox"/>	2	Ministère de la Défense-Direction Générale	
		de la Gie Mle - Bureau Défense Opér. à	
<input type="checkbox"/>	1	AUX ARCHIVES	

VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

89307170

PLANCHE  
PHOTOGRAPHIQUE

PLAN DE SITUATION

ANALYSE DES FAITS

AFFAIRE : OBSERVATION D'UN PHENOMENE

INFRACTION:

Photo n° 1

- Vue panoramique des lieux.
- l'Observation s'est faite de la droite vers la gauche de cette photo, en direction de la mer (baie de )
- Point d'observation.
- Phénomène observé.
- Au centre,



Photo n° 2

- Les époux observaient à partir de cet endroit.
- Photo prise à travers le vélux de leur habitation.
- Le phénomène observé se situait dans la direction de ce sapin.



Photo n° 3

- Vue prise à partir du terrain, lieu supposé du phénomène.
- Au fond, le domicile des époux



Photo n° 4

- Le (au fond)  
sépare le point d'observation  
au phénomène observé.



PROGRESSION SUR LE TERRAIN

Photo n° 5

- Une botte de paille semble  
calcinée.



Photo n° 6

- Une autre également.





- Photo n° 7

- En direction du sommet (vers la mer)

des traces noirâtres existent sur la paille, sur des souches délimitant deux terrains



Photo n° 8

- Vue plus rapprochée des souches.



Photo n° 9

- Elles sont effectivement calcinées sur certaines faces.

- Au toucher, elles laissent des traces sur les mains.



Photo n° 10

- Vue rapprochée d'une souche.



Photo n° 11

- Même souche sous un autre angle



Photo n° 12

- Cette souche est calcinée en profondeur, côté chemin.

- l'herbe a été épargnée.



Photo n° 13

- Un résident à proximité a, lui aussi, observé une lueur dans cette direction ( la même que celle des époux M ) sans pouvoir préciser le jour.



Photo n° 14

- Sur un terrain à proximité, des tas de bois ont été constitués à l'issue de l'abattage d'arbres.



Photo n° 15

- Dans certains tas on peut constater des troncs en partie calcinés.

- Les souches ont servis pour délimiter les deux terrains ( photos 7 et 8 )

PROCÉDURE  
D'ENQUETE PRELIMINAIREPROCÈS-VERBAL  
DE SYNTHESE

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Observation d'un phénomène à

80 00 170

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour Trene et Un Mars mil neuf cent quatre vingt dix,

nous soussigné(s) L, Adjudant, Officier de Police Judiciaire, de la Compagnie  
de, en résidence à la Brigade de.Vu les articles 16 à 19 et 75 du Code de Procédure Pénale.  
rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefsI - PREAMBULE -

Le Jeudi 12 Octobre 1989, les époux M, domiciliés  
- se présentent à  
notre unité et nous font part d'un phénomène qu'ils ont observé à partir  
de leur domicile le dimanche 8 Octobre vers 23 heures.

A travers le vélux de leur appartement Monsieur M a vu dans un  
premier temps un petit point blanc qui, en grossissant, est devenu éblouis-  
sant pour disparaître quelques instants plus tard.

Le lendemain, sur le terrain du, il relève des traces suspectes  
et se décide à nous faire part.

Si dans un premier temps il est pensé à un objet volant non identifié  
( O.V.N.I. ) les diverses vérifications effectuées par la suite font révéler  
qu'il s'agit d'un fait naturel, qu'au moment de l'observation il s'est pro-  
duit une conjonction des planètes Saturne Jupiter et Uranus avec la Lune,  
apportant dans le ciel et dans une direction bien déterminée la lueur ainsi  
observée.

Les messages et comptes-rendus ont été établis dans les conditions ré-  
glementaires et adressés aux autorités habituelles.

Nous sommes secondé dans nos constatations par le Gendarme D,  
A.P.J. de la Brigade.

II - EXPOSE DES FAITS -

Au soir du dimanche 10 Octobre, à l'issue du film qui s'est achevé à  
la télévision vers 22 heures 30, Monsieur M prend connaissance des  
annonces des films à projeter pour la semaine. Pendant ce temps il aperçoit  
un éclair et sa télévision s'éteint quelques instants. Il procède à quel-  
ques vérifications, éteint l'éclairage de son appartement puis regarde,  
avec son épouse, à travers un vélux.

Ensemble ils aperçoivent un petit point blanc illuminé qui, tout en  
grossissant, devient éblouissant pour changer de forme et de couleur par la  
suite. Ce point devient une boule, en forme de dôme de couleur orangée aux  
parties supérieures et inférieures, séparées par une partie sombre en son  
centre. Cette lueur disparaît ensuite sous forme de brouillard.

Monsieur M dessine aussitôt sur une feuille de papier les dif-  
férentes formes constatées, étape par étape. Le lendemain, avec son épouse  
il se rend sur place mais ne constate rien d'anormal. Il en fait part dans  
son voisinage, procède à de nouvelles vérifications et relève que des troncs  
d'arbres sont calcinés et qu'à certains endroits, à terre, l'herbe est  
brulée. Il hésite, mais finalement se décide à nous informer.

III - CONSTATATIONS -

- Situation géographique :

Les époux M sont domiciliés commune de . Ils ont observé ce phénomène en direction sud-ouest, vers la Baie de . (Voir plans pièces n° 1 et 2.).

Un point élevé les sépare de la baie. Il s'agit du secteur du dit aussi les , constatés de champs et de quelques résidences secondaires ( Coordonnées UTM : 318-808 ) ( Voir photos 1 à 4 )

- Sur le terrain :

Nous avons accompagné les époux M sur le secteur et avons constaté ce qui suit :

- Sur des bottes de paille, situées à 30 mètres les unes des autres, on relève des traces noirâtres à la partie supérieure et sur les côtés ( photos 5 et 6 ).

- En direction de la baie, vers le sommet du champ, des souches d'arbres matérialisant deux terrains. Sur certaines faces, côté chemin notamment certaines sont calcinées et, au toucher, laissent encore des traces sur les mains. Cependant, les différentes herbes, à la base, sont intactes. ( Photos 7 à 12 ).

- Dans les environs la végétation au sol, dont la paille coupée lors de la moisson, présente aussi des traces noirâtres au sommet. La cime de certains arbustes, des pins notamment, est brûlée. Un champignon est dévouvert desséché et non pourri.

IV - MESURES PRISES -

Par message n° 1726/2 nous avons rendu compte à notre Commandant de Compagnie.

Monsieur le Maire de a été informé téléphoniquement par nos soins afin de prendre les dispositions nécessaires pour une protection éventuelle des lieux.

Des clichés photographiques sont réalisés et font l'objet du dépliant joint ( Pièce n° 4 ).

V - ENQUETE -

Les auditions des époux M font l'objet des Pièces 5 et 6. Leurs constatations consignées se recoupent.

Monsieur M nous remet deux feuilles concernant le relevé des différentes formes constatées successivement, avec les couleurs.

( Pièce n° 7 )

1° - Vérifications effectuées :

En mairie un relevé du cadastre est effectué en vue d'identifier les propriétaires des différentes parcelles.

Un contact est établi avec le Crossco , le Sémaphore de , Les Brigades Côtières situées au-delà de la Baie, soit sur Mer sont consultées.

2° - Eléments recueillis :

à)- En ce qui concerne l'heure d'observation.

Aucune fête champêtre ou autre manifestation ne se déroulait de  
... ///...

l'autre côté de la baie, dans la trajectoire du point d'observation au phénomène observé.

Le CrossCo n'a été informé d'aucun incident en mer.

Le Sémaphore de \_\_\_\_\_ n'a rien observé d'anormal en baie, n'a pas eu à connaître de problèmes particuliers dans son secteur de surveillance. Aucune manoeuvre militaire, dont la participation éventuelle d'un hélicoptère aurait été possible, n'était en cours.

b)- En fonction des constatations sur place.

L'exploitant de la parcelle de terrain où sont situées les bottes de paille, et qui a moissonné en Aout, a apporté les indications suivantes : Pour ce qui concerne les traces sur les bottes il ne pourrait s'agir que d'un début de pourriture de la paille. La pointe noircie de certaines tige de blé non encore enfouie est tout à fait naturelle.

Le propriétaire de la parcelle où sont implantées les souches délimitant la propriété a pu être contacté en région parisienne. Ces souches ont été placées à cet endroit par une entreprise locale, les arbres ayant été abattus volontairement d'un champ voisin. Avant le remplacement le feu a été mis dans certaines souches, mais en vain.

Cette information recueillie auprès du propriétaire de la parcelle confirme une autre constatation faite par nos soins : des tas de bois ont été constitués sur la parcelle voisine par des troncs et des branches des arbres. Parmi ceux-ci certains sont également en partie brûlés. ( Photos 14 et 15 ).

Un fait a cependant attiré notre attention : les traces de brûlures des troncs sont situées côté extérieur, côté chemin, et dans l'alignement des deux bottes de paille.

c)- Un témoignage verbal.

Un retraité, résident à proximité, a vu aussi un certain soir, vers 23 heures, sans pouvoir préciser la date, une lueur en direction de la mer alors qu'il se trouvait dehors pour satisfaire un besoin naturel. Il ne s'est pas inquiété outre mesure. Cette lueur venait de la même direction que celle constatée par les époux M \_\_\_\_\_ . ( Photo 13 ).

d)- Entretiens téléphoniques avec le S.E.R.R.A.

Le Centre Nationale des Etudes Spatiales à \_\_\_\_\_ a été informé conformément aux instructions concernant des informations faisant état de l'apparition d'O.V.N.I.

Au fur et à mesure du recueil des informations concernant la date, l'heure, la direction observée, les différentes formes du phénomène, ses couleurs, la durée de l'apparition, les renseignements ont été communiqué au personnel de ce service qui avait envisagé dans un premier temps un déplacement.

#### CONCLUSIONS :

Après études, en fonction des renseignements apportés, ce service indique qu'il ne s'agit pas d'un O.V.N.I. mais d'une conjonction des planètes Saturne Jupiter Uranus avec la lune et que cette lueur ne pouvait être vue que par des témoins observant précisément dans la même direction d'où l'absence d'autres témoignages au delà de la Baie de \_\_\_\_\_ .

Les constatations faites au sol, paille brûlée; troncs calcinés, cime de certains arbres brûlée, champignon desséché ... ne sont <sup>que</sup> les résultats d'éléments naturels.

L'O.P.J.

Clos à

le 31/3/1990

1  
UNITÉ  
PROCÈS-VERBAL (N°ANNÉE)  
1508/12/10/1989

N° PIÈCE  
N° FEUILLET  
1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)  
89307170/1

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Treize Octobre 1989, à 10 heures 15, au bureau de la Brigade

nous soussigné(s) I, Adjudant, Officier de Police Judiciaire.

vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

**PERSONNE CONCERNÉE**  
 NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)  
**M** charpentier de marine  
 SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)  
**M** né le  
 FILIATION (DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS) SITUATION DE FAMILLE  
 ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION  
 demeurant  
 qui nous déclare :

"" Hier je me suis présenté à votre unité, en compagnie de mon épouse  
 " pour vous faire part des faits observés dimanche soir. -----

"" Avec mon épouse j'ai regardé le film sur la première chaîne. Il s'est  
 " terminé vers 22 heures 30 puis j'ai regardé les bandes d'annonce des  
 " films de la semaine à venir. -----

"" Pendant ces annonces j'ai aperçu un éclair à la fenêtre et la télé  
 " s'est arrêté quelques secondes mais a remarqué d'elle même. Sans que je  
 " dise quoi que ce soit, mon épouse a eu la même réaction concernant cet  
 " éclair, et m'en a fait part. J'ai cru que c'était le chauffe-eau, je l'ai  
 " vérifié et n'ai rien constaté d'anormal. -----

"" Nous avons eu quelques inquiétudes et nous avons tout éteint à l'in-  
 " térieur de la pièce, télévision et éclairage au néon, puis nous nous  
 " sommes mis à la fenêtre. Il s'agit d'un vélux d'où l'ont peut voir à  
 " l'extérieur normalement, sans monter sur un tabouret ou une chaise. ---

"" Tout d'un coup mon épouse m'a interpellé en me disant " tiens, regarde  
 " cette lueur ". Effectivement, très loin, j'ai aperçu un petit point blanc  
 " illuminé qui s'approchait assez rapidement en grossissant (point 1 de  
 " mon croquis ). Puis ce point, toujours blanc, en grossissant, devenait  
 " éblouissant ( point 2 de mon croquis ). -----

"" e tiens à m'expliquer tout d'abord sur mon croquis : je l'ai réalisé  
 " le jour même, chez moi, après la disparition des faits que je venais de  
 " constater et ce en collaboration de mon épouse. -----

"" Ensuite ce point a changé de forme et de couleur pour devenir un  
 " espèce de dôme, noir dans son milieu et avec une trainée lumineuse  
 " orangée à la base. La moitié de ce point était cachée dans un nuage. Puis  
 " ce point a monté au dessus des nuages pour devenir une boule ronde, tou-  
 " jours orangée avec dans son centre une bande noire ( Points 3 et 4 de mon  
 " croquis). -----

"" C'est à ce moment que j'ai demandé à mon épouse d'aller chercher nos  
 " voisins, au même étage et sur le même palier. Elle n'est pas allée, étant  
 " La Personne entendue

" un peu paniquée, mais aussi parce que je lui ai demandé de revenir  
" car cet objet changeait de forme et j'avais peur qu'il disparaisse. ---

" Ensemble nous avons donc continué à observer ce point , cette boule  
" qui redescendait mais une partie cachée par les nuages, toujours de la  
" même couleur orangée avec en permanence sa partie sombre dans son milieu  
" (point 5 de mon croquis). -----

" La boule, qui s'est représentée sous forme de dôme, en redescendant,  
" est redescendue derrière les sapins et c'est à ce moment que sa couleur  
" est devenue plus aveuglante au point de nous faire mal aux yeux (point  
" 6 de mon croquis). Dans ce croquis j'ai dessiné la maison sur la gauche  
" car elle se voyait bien également non pas à cause de cet objet éclairant  
" mais habituellement nous la voyons bien également par l'intermédiaire de  
" l'éclairage du port. -----

" Cet objet étant descendu derrière les sapins nous avons pu observer  
" des lueurs à travers les sapins ce qui me donne la conviction que cet  
" objet se trouvait à proximité immédiate des sapins. -----  
" ( mon point 7 du croquis ). -----

" Cette lueur derrière les sapins n'a pas duré longtemps , quelques  
" secondes puis elle s'est transformée en un épais brouillard alors que  
" la maison était toujours bien visible (point 8 de mon croquis). J'ai  
" regardé l'heure, il était 23 heures 30 quand cela s'est terminé. J'ai  
" du éteindre vers 23 heures ce qui fait que cette affaire a duré environ  
" une demie heure. Cependant nous avons attendu quand même un certain temp  
" avant de rallumer pour voir si éventuellement autre chose ne réapparais-  
" sait pas. -----

" J'ai voulu consigner ces constatations sur un papier et pour cela  
" j'ai voulu allumer la pièce éclairé par un néon. Ce dernier n'a pas  
" fonctionné. Avec mon épouse j'ai donc établi le croquis dans notre cham-  
" bre, éclairée avec une ampoule normale. Avant de me coucher je n'ai  
" pas vérifié l'éclairage de la pièce. Ce n'est que le lendemain que  
" j'ai constaté que cet éclairage fonctionnait à nouveau. Par contre  
" le chauffe-eau, qui connaissait déjà quelques problèmes auparavant, ne  
" fonctionnait plus et j'ai dû le changer. Mon épouse, lorsqu'elle avait  
" vu la lueur, avait également entendu un bruit . -----

" Notre chien, qui habituellement remue beaucoup dans la pièce, ne s'est  
" pas manifesté dès l'instant où nous avons vu la première lueur et même  
" le lendemain il avait peur. Il s'agit d'un berger allemand. -----

" Le lendemain, avec mon épouse, je me suis rendu sur le secteur, mais  
" du côté du et nous n'avons rien vu. Le mardi , j'ai contacté  
" mon père et je lui ai demandé de m'accompagner. C'est mon père qui a  
" découvert les souches calcinées sur un côté et il a constaté qu'une  
" était encore chaude. Nous avons continué et constaté que des souches  
" d'arbres, entassées, étaient brûlées également, toutes du même côté.  
" Mon père, qui a peu d'odorat a pu sentir une odeur de brûlé. -----  
" Il a vu également qu'à terre, il y avait des parties brûlées en forme  
" de rond sous les sapins. -----

" Hier je suis retourné sur les lieux avec Monsieur L qui  
" a également constaté les mêmes faits et qui m'a demandé de venir vous  
" en faire part. Je ne voulais pas venir auparavant car j'avais peur de  
" ne pas être pris au sérieux. -----

" Je signale également, que pendant cette observation, la fenêtre de  
" notre pièce étant ouverte, nous entendions des voitures passer sur la  
" route. -----

--- Le 13 Octobre 1989, à 11 heures .

--- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'O.P.J.

89307170/2

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Treize Octobre 1989, à 11 heures 20, au bureau de la Brigade

nous soussigné(s) L, Adjudant, Officier de Police Judiciaire

vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

**PERSONNE CONCERNÉE**

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

B

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

F. née le

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F.

FILIAISON

◀ DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS ▶

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demaillant

qui nous déclare :

Les faits portés à votre connaissance hier se sont déroulés dimanche à partir de 22 heures 30 environ, du moins à la fin du film de la première chaîne. Il s'agissait d'un film avec Philippe NOIRET. Au départ j'ai entendu une déflagration qui semblait venir de l'extérieur et comme le chauffe-eau se trouvait dans cette direction et que nous avions des problèmes avec lui, j'ai cru que c'était le chauffe-eau. Tous les deux nous l'avons vérifié et rien constaté d'anormal. Il s'agit d'un chauffe-eau, production eau chaude seulement qui se met en marche vers cette heure.

Je me trouvais dans la salle de bain et par le vélux j'ai vu une lueur j'ai pris peur, j'ai fait part à mon mari qui lui aussi m'a dit qu'il avait vu comme un éclair. Ensemble, dans un premier temps, nous avons regardé dehors, nous n'avons rien vu, nous avons vérifié le chauffe-eau puis regardé dans le garnier qui est au même étage. A ce moment encore il n'y avait rien d'anormal.

Nous nous sommes déshabillés pour aller nous coucher mais cette affaire continuait à nous intriguer et nous sommes revenus regarder par la fenêtre de la salle, après avoir éteint l'éclairage. C'est à ce moment que j'ai vu, en direction de la mer, dans un premier temps un petit point blanc qui me paraissait plus gros qu'une étoile et c'est ce qui m'a intrigué. Mon mari se trouvait à mes côtés. Ensuite ce point blanc s'est grossi et s'est déplacé en allant sur notre droite tout en se transformant en un espèce de dôme, éclairé à sa partie supérieure et à sa partie inférieure mais le centre étant noir.

Après cet objet s'est caché en partie derrière un nuage mais c'est à ce moment que mon mari m'a demandé d'appeler les voisins. J'ai quitté ma place quelques instants, le temps de me rendre sur le palier et de constater que l'éclairage étant éteint chez les voisins. La porte d'entrée a effectivement un carreau. Je n'ai pas voulu les appeler car je voulais continuer à observer et que je considérais que le temps qu'ils intervenaient cet objet aurait pu disparaître.

La personne entendue

L'O.P.J.

"" Je me suis remise à regarder, toujours mon mari à côté, et c'est à  
" ce moment que j'ai vu que cet objet est devenu rond, toujours éclairé,  
" même avec une plus forte intensité et parfois difficile à continuer à  
" regarder. Puis cette boule est descendue derrière les sapins que l'on  
" peut voir de la fenêtre et elle avait un diamètre égal à toute la lar-  
" geur des sapins vus de la fenêtre. -----

"" Cet objet est descendu derrière les sapins et a travers les branches  
" ont pouvait observer une leur orange qui s'est finalement dissipée pour  
" se transformer en brouillard, ce qui nous empêchait de voir les sapins  
" alors qu'auparavant on les voyait très bien. Le brouillard est resté  
" assez longtemps car nous sommes restés observer encore un moment. <-----

"" Pendant que j'observais encore mon mari est allé porter ces faits sur  
" un papier. Il a voulu allumer dans la salle mais l'éclairage au néon ne  
" fonctionnait pas. Mon mari a lui-même fait le croquis et ensemble nous  
" avons consigné les commentaires à chaque étape. -----

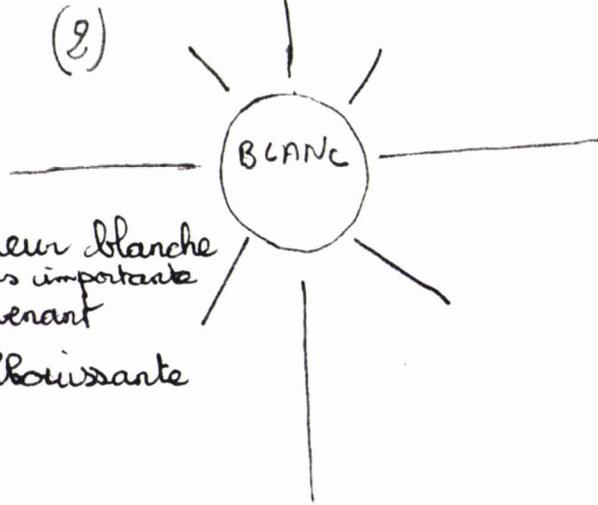
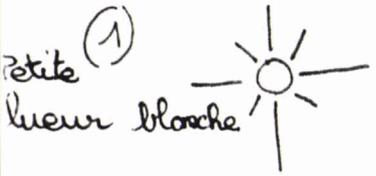
"" Lundi, nous nous sommes rendus sur le terrain mais dans un autre sed-  
" teur. Puis mardi matin est retourné avec son père et c'est mardi après-  
" midi ou mercredi après-midi que je suis allée voir ce que mon mari et  
" mon beau-père avaient constatés, notamment des souches calcinées. -----

----- Le 13 Octobre 1989, à 12 heures.

----- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et  
n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'O.P.J.

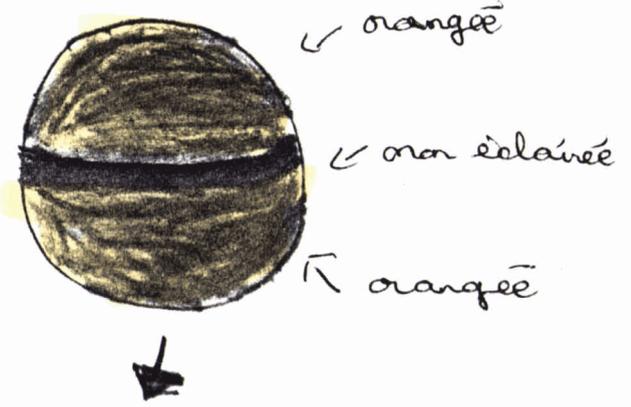


(3)  
changement  
de couleur  
et forme.



forme remontant  
au dessus des nuages

(4)

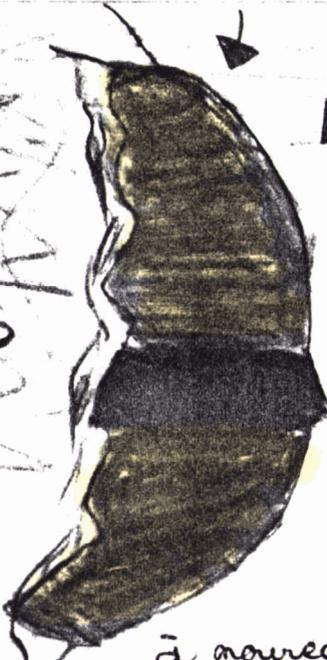


réchangement de forme  
en redescendant

83307170

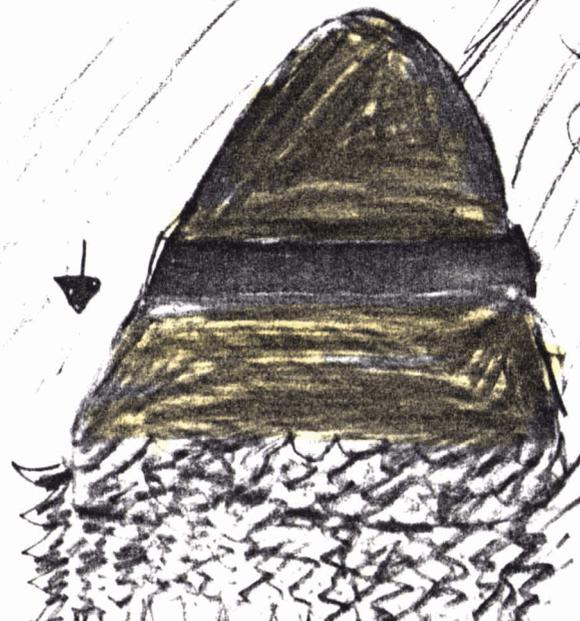
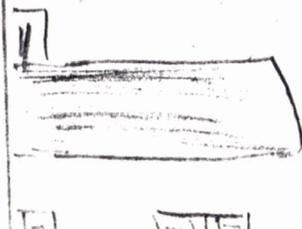
(5) NUIT

NUAGES



à nouveau caché

(6)



forme descendant  
derrière les sapins  
devenant extrêmement  
éblouissante

1

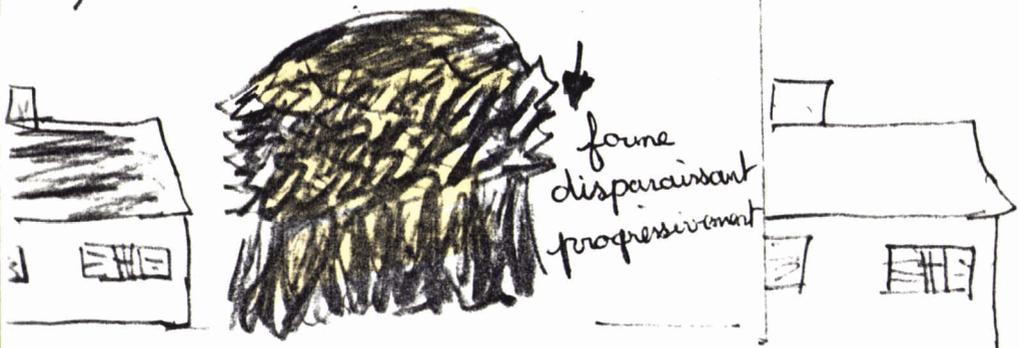
2

3

4

5

7)



forme  
disparaissant  
progressivement

8) 23h30 Fin

BROUILLARD  
forme disparue  
complètement  
suivie d'un brouillard

COPIE  
220100000\*

89 337 170

URGENCE (RPOZ) :P GDH:121430R OCT 89  
FROM: BRIGEND  
TO: CIGEND

TXT NMR :1726/2  
OBJET : INFORMATIONS PORTES A LA CONNAIS  
ANCE DE LA BRIGADE FAISANT ETAT APPARITI  
ON D UN OUNI

A - FAITS CONSTATES LE DIMANCHE 8 OCT 89  
A PARTIR DE 23 HEURES ET DURANT 30 MN E  
NVIRON PORTES A NOTRE CONNAISSANCE LE JEU  
DI 12 A 11 H 15

B - COMMUNE DE LIEUDIT  
AU SUD OUEST DU COORD U  
TM 318 808

C - OUNI A ETE APERCU DESCENDRE DU CIEL  
ET ATTERIR DERRIERE DES SAPINS

B - UU PAR COUPLE TRENTAINE D ANNEE CONN  
U PAR LA BRIGADE - OBSERVATIONS A PARTIR  
D UNE FENETRE DE LEUR HABITATION DISTAN  
TE DE 250 M ENVIRON ET SEPRE PAR BRAS D  
E MER ACCEDANT AU PORT

E - CONSTATATIONS FAITES CE JOUR : SUR ME  
ULE DE PAILLE TRACE DE .. LE RESTE SUIT

FROM: BRIGEND

TO: CIGEND

SUITE MON TO 1726/2

...TRACE DE CALCINATION ET NON DE PAILLE  
ENFLAMMEE - SUR SOUCHES ARBRES DERACINE  
S ET NON DERACINES : TRACE DE BRULURE PA  
RFOIS ASSEZ PROFONDE ALORS DE VEGETATION  
ENVIRONNANTE NON TOUCHEE - UN TRONC D A  
RBRE ENCORE TIEDE HIER MATIN SELON TEMOI  
N - PIERRE NOIRCIE - CIME ARBUSTRES CALC  
INEE - VEGETATION AU SOL BRULEE EN CERTA  
INS POINTS MAIS NON DE FACON REGULIERE  
- UN CHAPIGNON COMPLETEMENT DESSECHE ET  
NON POURRI

C MESURES PRISES : MAIRE INFORME - PROTE  
CTION DES ENVIRONS VA ETRE ASSUREE MAIS  
DIFFICILE EN RAISON ETENDUE DE LA ZONE  
SOIT 400 M DE LONG SUR 200 M DE LARGE ET  
DE FACON IRREGULIERE - PROPRIETAIRE TER  
RAIN NON ENCORE IDENTIFIE

BT